



DATE : 21 AVRIL 2021 – 20h00

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DANS L'ATTENTE DE SA VALIDATION PAR LE CONSEIL GENERAL LORS DE SA PROCHAINE SEANCE

Séance constitutive du Conseil général sous la présidence de **M. Michel Zadory**, doyen d'âge.

M. Michel Zadory, président, salue les membres du Conseil général présents, le Conseil communal, les représentants de la presse et le public et leur souhaite la bienvenue à cette séance constitutive.

En préambule, il adresse quelques mots à l'assemblée en ces termes : « C'est un grand honneur pour moi de présider cette séance inaugurale. Je me présente : je m'appelle Michel Zadory, doyen de cette assemblée, chirurgien de profession, marié, père de quatre enfants adultes, quatre fois et demie grand-père. Soyez sans crainte je ne pratique plus ! Côté politique : j'ai fait deux législatures au Conseil général et deux législatures au Conseil communal dans cette belle cité de la Rose. Sur le plan cantonal, je suis au Grand Conseil depuis 1991 avec une interruption de quatre ans pour participer à la constituante. En premier lieu, permettez-moi de vous féliciter de vous être mis à disposition pour les élections et d'avoir été élus pas vos concitoyennes et concitoyens. Cette année, il y a eu beaucoup de candidates et de candidats, aussi bien pour les soixante sièges du Conseil général, que pour les neuf sièges du Conseil communal. Et ce n'est pas toujours, comme on le dit : « Ce sont les sortants qui ont été favorisés ». J'ai toujours prétendu qu'il est facile de critiquer et de maugréer contre les autorités. Il est par contre beaucoup plus difficile de participer activement à la vie publique. Merci donc de mouiller votre chemisier et votre chemise pour notre belle Commune d'Estavayer qui, depuis la fusion, est une entité ville-campagne. A la précédente législature, le Groupe des indépendants a fait son entrée au Conseil général et au Conseil communal. Cette année nous saluons l'entrée des Vert.e.s qui ont formé un Groupe avec le Parti socialiste. Bienvenue à ce nouveau Parti qui nous apportera certainement sa sensibilité écologique. Le présent Conseil général est un bon mélange des âges. La plus jeune conseillère, Julie Bourqui, a 24 ans et moi, j'en ai 72. La moyenne d'âge que j'ai calculée est de 43 ans pour les femmes, celle des hommes de 45 ans. Notre population vieillit. Les seniors vivent plus longtemps et sont plus longtemps actifs. Il est donc naturel d'avoir dans ce Conseil un large éventail des âges. En ce qui concerne la parité, nous sommes encore bien loin des 50-50 avec actuellement un tiers de femmes et deux tiers d'hommes. Les résultats des élections au Grand Conseil neuchâtelois avec 58% de femmes vous donnent certainement courage, à vous Mesdames. Je vous rappelle que nous sommes un Législatif, donc nous avons la tâche de légiférer et de surveiller l'activité de l'Exécutif, qui a la tâche lui, de faire tourner la maison et de proposer les lignes directrices de la politique communale au Législatif. Vous avez tous la possibilité de mettre votre grain de sel dans la vie politique de la Commune. Vous avez la possibilité de poser des questions au Conseil communal, de déposer un postulat qui demande au Conseil communal d'étudier un problème et de présenter un rapport dans un délai d'une année. Les Conseillers sont à votre disposition pour des questions particulières. Le Conseil général n'est pas qu'une chambre de validation des objets mis au tractanda par le Conseil communal. Vos représentants de Groupe dans les différentes commissions débattent des objets présentés par le Conseil communal et doivent vous donner les informations nécessaires pour que vous puissiez vous forger votre opinion. Profitez de cette possibilité de faire valoir vos idées.

J'ai une pensée toute particulière pour toutes celles et tous ceux qui se sont mis à disposition pour les élections et qui n'ont pas eu la chance d'être élus. N'oubliez pas que nous avons été élus un peu grâce à leur contribution. Merci pour eux et qui sait, dans cinq ans, ce sera peut-être leur tour de siéger au Conseil général. Je vous souhaite une législature 2021-2026 empreinte de collégialité, de respect mutuel, de dynamisme et d'esprit d'innovation pour faire avancer les affaires de notre belle Commune.

Merci de votre attention. »

DATE : 21 AVRIL 2021 – 20h00

M. Michel Zadory, président, informe, concernant les mesures sanitaires, que le plan de protection, annexé à la convocation, dont chacun-e a pu prendre connaissance, a été accepté par le préfet et devra être respecté ce soir. Ce dernier rend le port du masque obligatoire durant toute la séance. Il demande de s'exprimer uniquement dans les micros fixes qui sont mis à disposition, ceci est important afin que tout le monde puisse bien comprendre les interventions et cela facilite grandement la rédaction du procès-verbal. Une fois l'intervention terminée, il prie de bien vouloir utiliser le spray à disposition pour désinfecter le pied du micro si nécessaire. Finalement, du gel hydro-alcoolique est disponible à différents endroits.

Le Conseil général a été convoqué par lettre personnelle, conformément à l'article 38 de la loi sur les communes du 25 septembre 1980, état au 1^{er} janvier 2021.

Aucune remarque n'est faite sur le mode de convocation et sur l'ordre du jour.

Selon l'article 68 du règlement d'organisation du Conseil général (ROCG), les débats sont enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. L'enregistrement sera effacé dès l'approbation du présent procès-verbal.

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la séance par M. le Doyen d'âge, M. Michel Zadory.
2. Désignation par M. le Doyen de quatre scrutateurs-trices pour former le Bureau provisoire.
3. Election de la présidente ou du président du Conseil général pour 2021.
4. Election de la vice-présidente ou du vice-président du Conseil général pour 2021.
5. Détermination du nombre de scrutateurs-trices pour la période administrative.
6. Election de scrutateurs-trices pour la période administrative.
7. Détermination du nombre de scrutateurs-trices suppléant-e-s pour la période administrative.
8. Election de scrutateurs-trices suppléant-e-s pour la période administrative.
9. Détermination du nombre de membres de la Commission financière pour la période administrative.
10. Election de membres du Conseil général à la Commission financière pour la période administrative.
11. Détermination du nombre de membres de la Commission d'aménagement du territoire pour la période administrative.
12. Election de membres du Conseil général à la Commission d'aménagement du territoire pour la période administrative.
13. Détermination du nombre de membres de la Commission de l'énergie pour la période administrative.
14. Election de membres du Conseil général à la Commission de l'énergie pour la période administrative.
15. Détermination du nombre de membres de la Commission des naturalisations pour la période administrative.
16. Election de membres à la Commission des naturalisations pour la période administrative.
17. Détermination du nombre de membres de la Commission des subsides pour la période administrative.
18. Election de membres du Conseil général à la Commission des subsides pour la période administrative.
19. Divers.

DATE : 21 AVRIL 2021 – 20h00

1. OUVERTURE DE LA SEANCE PAR M. LE DOYEN D'AGE, M. MICHEL ZADORY

Pour que cette séance se passe dans un climat harmonieux, **M. Michel Zadory**, président, cite deux alinéas issus de l'article 65 du règlement d'organisation du Conseil général :

- Les membres veillent à maintenir entre eux les égards qu'exige leur fonction. A cet égard, le vouvoiement est de rigueur pendant les séances. De plus, le membre qui demande la parole le fait savoir en levant la main, il attend avant de parler que le président lui donne la parole, il se lève pour parler et commence son intervention de la manière suivante « Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers ».
- Ils usent de la réserve nécessaire propre à sauvegarder un déroulement harmonieux de la séance. En s'adressant au président, à l'Assemblée ou au Conseil communal, ils évitent toute prise à partie personnelle. Les membres mis en cause peuvent demander la parole.

Comme tous les membres ne se connaissent pas, il demande aussi à chacun de s'identifier avant de prendre la parole.

2. DESIGNATION PAR M. LE DOYEN DE QUATRE SCRUTATEURS-TRICES POUR FORMER LE BUREAU

Conformément à l'article 12 du ROCG, **M. Michel Zadory**, président, nomme quatre scrutateurs-trices pour former le Bureau provisoire. Il s'agit de : Mme Ariane Baudois Plancherel (Vernay), M. Conrad Castaldi (PLR), M. Steve Pillonel (Indépendant) et Mme Rose-Marie Rodriguez (PS-Les Vert.e.s). Ils sont priés de s'avancer à la table du Bureau. Il les remercie.

Les scrutateurs-trices étant nommé-e-s, il leur demande de contrôler la liste des présences.

CONSEIL GENERAL

Est excusé : M. Yves Blanc.

Retard : M. Nicolas Giacomotti n'est pas présent au début de la séance.

58 conseillers généraux sont présents, aussi la majorité se situe à 30 voix.

Le quorum étant atteint, **M. Michel Zadory**, président, déclare cette assemblée valablement constituée et apte à délibérer.

CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil communal est présent in corpore.

3. ELECTION DE LA PRESIDENTE OU DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL POUR 2021

Avant de procéder aux diverses élections, **M. Michel Zadory**, président, précise que ces points sont régis à l'article 15 du ROCG, respectivement à l'article 46 LCo (loi sur les communes) et aux articles 9 à 9g ReLCo (règlement de la loi sur les communes) ; les élections ont lieu de manière tacite si le nombre de candidats est égal ou inférieur au nombre de places et si le scrutin de liste n'est pas demandé par au moins un cinquième des membres présents. En cas de scrutin de liste, l'élection se fait à la majorité absolue au premier tour et ensuite à la majorité relative. De plus, pour les commissions, il faudra à chaque fois d'abord voter le nombre de membres des diverses commissions avant de voter leur composition.

DATE : 21 AVRIL 2021 – 20h00

Pour l'élection de la présidente ou du président et de la vice-présidente ou du vice-président, l'élection devrait avoir lieu au scrutin de liste conformément à l'article 15 du ROCG. Toutefois, étant donné la situation sanitaire actuelle, il propose de procéder à ces élections par un vote à main levée. Il précise aussi que ces tâches seront assumées jusqu'au printemps 2022.

Lors du vote, la proposition de procéder aux élections du/de la président-e et du/de la vice-président-e à main levée est acceptée à l'unanimité.

M. Michel Zadory, président, fait part qu'il a reçu de la part du Groupe Vernay une candidature à la présidence en la personne de M. Thierry Roulin. Aucune autre proposition n'est faite. Il donne la parole à Mme Joëlle Chardonnes Roulin, rapporteuse du Groupe Vernay.

Mme Joëlle Chardonnes Roulin, conseillère générale, au nom du Groupe Vernay a le plaisir de proposer la candidature de M. Thierry Roulin à la fonction de président du Conseil général. Elle le présente en ces termes : « C'est avec un immense plaisir que le Groupe Vernay présente Thierry Roulin comme candidat à la présidence du Conseil général pour l'année à venir. Thierry est né le 28 février 1974 et a grandi à Forel. Il est marié à Isabelle depuis 23 ans et est père de trois filles qui font sa fierté : Amanda, Margaux et Charline. En dehors de sa famille, qui ne le voit parfois pas beaucoup, il a plusieurs passions : la première se trouve dans le domaine professionnel : Thierry a effectué son apprentissage de polymécanicien à la Base aérienne de Payerne. C'est là qu'il a attrapé le virus du transport aérien et des hélicoptères. Il a gravi les nombreux échelons et a accédé en 2014 à la fonction de chef de la halle du transport aérien de Payerne. Cette passion lui a permis de vivre des moments forts dans sa carrière lors de missions humanitaires en Albanie ou d'engagements pour le maintien de la paix en Bosnie et au Kosovo, pays dans lequel il ne compte plus les jours passés. Militairement, il occupe aujourd'hui la fonction d'officier technique à l'Etat-Major du groupe support du transport aérien 1 à Payerne. Une autre de ses passions : les pompiers. Au niveau communal, il s'engage à 19 ans comme sapeur, monte en grade et reprend le commandement du Corps des sapeurs-pompiers de Forel en 2001, puis de Vernay en 2006. Lors de la fusion avec Estavayer, il est nommé à l'Etat-Major du CSPi Estavayer en tant que commandant de compagnie. Au niveau professionnel, il est incorporé au service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS) de la Base aérienne et il a participé à des formations uniques sur les interventions d'aéronefs en Angleterre et aux Pays-Bas. Thierry aime transmettre et communiquer et, très tôt dans son cursus de sapeur-pompier, il a souhaité partager sa passion et ses connaissances en donnant des cours en tant que chef de classe ou commandant. Thierry est engagé auprès des sociétés locales et est toujours très impliqué dans les divers comités d'organisation des manifestations et des grands événements, tels que la kermesse ou les girones de musique ou de jeunesse. Il n'hésite pas à mettre ses compétences au service de la communauté. Avec un papa conseiller communal, puis syndic et finalement député, Thierry a découvert très vite la politique et a grandi baigné par des discussions de famille toujours très animées. Thierry est quelqu'un qui aime les défis et les expériences nouvelles. C'est un passionné qui s'investit pleinement dans ce qui lui tient à cœur, en allant jusqu'au bout des objectifs qu'il s'est fixés. Il reste cependant à l'écoute et c'est avec plaisir qu'il partage ses opinions, débat de tous les sujets, échange amicalement, parfois jusqu'à très, très tard dans la nuit... Mais si vous l'apercevez avec un verre de rhum dans une main et surtout, passion épicurienne, un cigare dans l'autre, ne le dérangez pas ! Il est en pleine réflexion !

La présidence du Conseil général est une fonction exigeante mais le Groupe Vernay est persuadé que son engagement sera total pour le bien de notre Commune et de la collectivité. C'est pourquoi le Groupe Vernay soutient avec conviction la candidature de M. Thierry Roulin et vous invite à faire de même en l'élisant ce soir. Merci de votre attention. »

DATE : 21 AVRIL 2021 – 20h00

M. Michel Zadory, président, remercie Mme Chardonnens Roulin pour cette présentation.

Durant cette présentation, M. Nicolas Giacomotti, conseiller général, prend part à la séance. Dès cet instant, 59 conseillers généraux sont présents, aussi la majorité se situe à 30 voix.

Lors du vote, M. Thierry Roulin est élu par 58 voix et 1 abstention à la présidence du Conseil général 2021.

M. Michel Zadory, président, le félicite pour son élection. Il le remercie pour sa disponibilité et son engagement. M. Roulin est applaudi.

M. Thierry Roulin, nouveau président, prend la parole en ces termes : « Je suis très heureux de la confiance que vous m'accordez en me nommant à la présidence du Conseil général de la Commune d'Estavayer et je vous en remercie chaleureusement. C'est pour moi un immense honneur et je me réjouis d'endosser ce rôle durant cette année de présidence. Premièrement, je veux féliciter M. Catillaz Axel pour son année présidentielle réalisée avec brio et avec classe malgré une crise sanitaire dont il se serait bien passé. Cher Axel, merci de m'avoir accueilli au sein du Bureau, merci aussi pour les échanges, les conseils et merci de m'avoir montré le chemin. Merci également à Mme Joëlle Chardonnens et son équipe qui ont préparé cette présentation ensemble qui me va droit au cœur. Albert Camus disait que la vraie générosité envers l'avenir consiste à tout donner au présent. C'est ce que j'aime faire en m'engageant pour la communauté. Mes remerciements vont également au Groupe Vernay pour son soutien et sa confiance. Vous êtes un Groupe très soudé sur lequel on peut compter et j'en suis très fier. Cela fait maintenant plus d'une année que nous vivons au rythme des contraintes sanitaires. Mais, j'ai confiance en l'avenir, j'ai l'espoir d'un retour à une vie plus ou moins normale, pour nos commerces, nos restaurants, nos entreprises et pour tous ceux qui souffrent et sont impactés par cette crise. Lors de la dernière législature, les défis ont été nombreux. La mise en place de la fusion en 2017 a changé les équilibres auparavant bien établis dans les villages comme à la ville. Nous avons su débattre, décider dans le respect de chacun, avec une vision sur l'ensemble du territoire, faisant fi de tout clivage ville-village, pour le bien de la Commune et de ses habitants. C'est dans cet esprit que je souhaite effectuer mon mandat. Au-delà de conduire nos séances et nos débats, mes objectifs sont :

- de maintenir cet esprit, cette cohésion qui font notre succès ;
- de communiquer de manière franche, transparente et active ;
- et si on nous en laisse le droit, de participer activement aux représentations, manifestations qui font la richesse de notre tissu social, local et culturel.

Les conditions ne sont toujours pas réunies pour effectuer notre traditionnel apéro après cette séance constitutive et j'en suis désolé. Mais je m'engage à le faire lors d'une prochaine séance si la situation se détend. Et si pour cela il faut le faire dehors, j'attendrai les beaux jours. Je me réjouis de collaborer avec vous tous, avec le Conseil communal et son administration et ceci pour le bien commun. Bonne suite à vous, prenez soin les uns des autres. Merci de votre attention. » Applaudissements.

4. ELECTION DE LA VICE-PRESIDENTE OU DU VICE-PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL POUR 2021

M. Michel Zadory, président, fait part qu'il a reçu de la part du Groupe Murist-Vuissens une candidature à la vice-présidence en la personne de M. Cyrille Gassmann. Aucune autre proposition n'est faite. Il donne la parole à M. Cédric Bugnon, rapporteur du Groupe Murist-Vuissens.

DATE : 21 AVRIL 2021 – 20h00

M. Cédric Bugnon, conseiller général, au nom du Groupe Murist-Vuissens, a le plaisir de proposer la candidature de M. Cyrille Gassmann à la fonction de vice-président du Conseil général. Il le présente en ces termes : « Le Groupe Murist-Vuissens propose pour la vice-présidence du Conseil général Cyrille Gassmann, 32 ans, originaire du Canton de Lucerne, né à Payerne. Il a toutefois grandi à Franex où il réside toujours actuellement. Maître-agriculteur de formation, il gère l'entreprise agricole familiale en association avec son papa. En ses qualités de personne volontaire et dynamique, Cyrille est engagé dans plusieurs associations et de nombreuses sociétés : président de jeunesse de 2010 à 2013, vice-président du Comité d'organisation du giron de jeunesse à Murist, secrétaire de LCB, ancien président de la Chapelle de Franex, Conseiller général depuis 2017, président des maîtres-agriculteurs fribourgeois, président de Logibett. C'est pour toutes ces raisons et pour toutes les qualités brièvement évoquées auparavant que le Groupe Murist-Vuissens est convaincu que M. Gassmann fera un excellent vice-président et s'engagera avec force et compétences au côté du président élu ce soir pour le bien de la Commune. Le Groupe Murist-Vuissens soutient totalement sa candidature et invite les membres du Conseil général à faire de même. Merci. »

M. Michel Zadory, président, remercie M. Bugnon pour cette présentation.

Lors du vote, M. Cyrille Gassmann est élu par 58 voix et 1 abstention à la vice-présidence du Conseil général 2021.

M. Michel Zadory, président, le félicite pour son élection. Il le remercie pour sa disponibilité et son engagement. M. Gassmann est applaudi.

M. Cyrille Gassmann, nouveau vice-président, prend la parole en ces termes : « Tout d'abord je tiens vraiment à vous remercier pour la confiance que vous me témoignez en m'élisant ce soir vice-président. Je félicite aussi M. Thierry Roulin, notre nouveau président récemment élu. Je remercie vraiment M. Cédric Bugnon qui a pris la tâche de me présenter ce soir au pied levé ; c'est une petite chose que j'avais oublié de gérer. Je me réjouis et j'ai vraiment hâte de collaborer avec Thierry ainsi que vous tous pour le bien-être de notre Commune et de découvrir encore plus en profondeur les rouages de notre belle Commune. Je vous souhaite une belle suite de séance et vous remercie. » Applaudissements.

5. DETERMINATION DU NOMBRE DE SCRUTATEURS-TRICES POUR LA PERIODE ADMINISTRATIVE

M. Michel Zadory, président, rappelle que les représentants des partis et groupes élus au Conseil général se sont réunis le 25 mars 2021 pour discuter du nombre de membres dans les commissions et de la représentation des groupes dans ces commissions.

Ils ont proposé de nommer sept scrutateurs-trices pour la période administrative, un-e par groupe. Les groupes tels que constitués sont les suivants :

- BMR
- Indépendant
- Murist-Vuissens
- PDC-Le Centre
- PLR
- PS-Les Vert.e.s
- Vernay

M. Michel Zadory, président, ouvre le débat sur ce nombre.

DATE : 21 AVRIL 2021 – 20h00

M. Romain Lambert, au nom de l'UDC, relève que l'article 2 du ROCG d'Estavayer stipule que « Pour qu'un groupe soit considéré comme tel, il doit être composé au minimum de quatre personnes ». Force est de constater que les membres élus de l'UDC ne sont que trois. Ce groupement n'est dès lors pas considéré comme un groupe politique communal à part entière. Malgré les démarches entreprises, il n'est pas parvenu à trouver une alliance avec d'autres groupements représentés dans cette salle. Cet état de fait, en application du ROCG, ne permet donc pas à ce groupe de siéger dans les différentes commissions qui vont être composées ce soir. Lors de la séance de préparation de la législature qui s'est déroulée dans les murs de cette salle le 25 mars dernier qui rassemblait les responsables des groupes politiques communaux, M. Lambert a demandé aux personnes présentes de permettre à un membre de l'UDC de participer, en tant qu'observateur, aux séances du Bureau du Conseil général, ceci afin d'être informé en même temps que les autres groupes politiques du contenu des séances du Conseil général. Les responsables de groupes présents ce soir-là, après avoir débattu, ne se sont pas opposés à cette proposition. Afin d'avaliser cela, il réitère donc sa demande ce soir.

M. Michel Zadory, président, souligne qu'il s'agirait d'un représentant de l'UDC au Bureau avec voix consultative.

Lors du vote, le nombre de scrutateurs-trices pour la période est fixé à sept membres, soit un par groupe constitué ainsi qu'un représentant de l'UDC avec voix consultative. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

6. ELECTION DE SCRUTATEURS-TRICES POUR LA PERIODE ADMINISTRATIVE

M. Michel Zadory, président, fait part qu'il a reçu les propositions suivantes pour la fonction de scrutateurs-trices pour la période administrative : Bally Nicolas (BMR), Baudois Plancherel Ariane (Vernay), Carrard Jérôme (PLR), Duruz Francis (Murist-Vuissens), Meyer Loetscher Anne (PDC-Le Centre), Pillonel Steve (Indépendant) et Rodriguez Rose-Marie (PS-Les Vert.e.s).

Le nombre de candidat-e-s correspond au nombre de sièges. Le scrutin de liste n'étant pas demandé, il est procédé à une élection tacite.

M. Michel Zadory, président, proclame élues les personnes suivantes comme scrutateurs-trices pour la période administrative : Bally Nicolas (BMR), Baudois Plancherel Ariane (Vernay), Carrard Jérôme (PLR), Duruz Francis (Murist-Vuissens), Meyer Loetscher Anne (PDC-Le Centre), Pillonel Steve (Indépendant) et Rodriguez Rose-Marie (PS-Les Vert.e.s).

7. DETERMINATION DU NOMBRE DE SCRUTATEURS-TRICES SUPPLEANT-E-S POUR LA PERIODE ADMINISTRATIVE

Il est proposé de nommer sept scrutateurs-trices suppléant-e-s pour la période administrative, un-e par groupe.

M. Michel Zadory, président, ouvre le débat sur ce nombre. La parole n'étant pas demandée, les conseillers généraux passent au vote.

Le nombre de scrutateurs-trices suppléant-e-s pour la période administrative a été fixé à sept. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

DATE : 21 AVRIL 2021 – 20h00

8. ELECTION DE SCRUTATEURS-TRICES SUPPLEANT-E-S POUR LA PERIODE ADMINISTRATIVE

M. Michel Zadory, président, fait part qu'il a reçu les candidatures suivantes pour la fonction de scrutateurs-trices suppléant-e-s pour la période administrative : Calais Elodie (Murist-Vuissens), Catillaz Dominic (PDC-Le Centre), Giacomotti Nicolas (Indépendant), Haenni Aurélie (PLR), Lüthi Karine (BMR), Tardy Jean-Michel (Vernay), Terrapon Lopez Muriel (PS-Les Vert.e.s).

Le nombre de candidat-e-s correspond au nombre de sièges. Le scrutin de liste n'étant pas demandé, il est procédé à une élection tacite.

M. Michel Zadory, président, proclame élues les personnes suivantes comme scrutateurs-trices suppléant-e-s pour la période administrative : Calais Elodie (Murist-Vuissens), Catillaz Dominic (PDC-Le Centre), Giacomotti Nicolas (Indépendant), Haenni Aurélie (PLR), Lüthi Karine (BMR), Tardy Jean-Michel (Vernay), Terrapon Lopez Muriel (PS-Les Vert.e.s).

9. DETERMINATION DU NOMBRE DE MEMBRES DE LA COMMISSION FINANCIERE POUR LA PERIODE ADMINISTRATIVE

Il est proposé de nommer treize membres à la Commission financière pour la période administrative.

M. Michel Zadory, président, ouvre le débat sur ce nombre. La parole n'étant pas demandée, les membres du Conseil général passent au vote.

Le nombre de membres de la Commission financière pour la période administrative a été fixé à treize. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

10. ELECTION DE MEMBRES DU CONSEIL GENERAL A LA COMMISSION FINANCIERE POUR LA PERIODE ADMINISTRATIVE

M. Michel Zadory, président, fait part qu'il a reçu les candidatures suivantes pour la fonction de membres de la Commission financière pour la période administrative : Berset Jean-Marc (BMR), Bise Tom (PLR), Burri Jean-Pierre (Vernay), Castaldi Conrad (PLR), Catillaz Axel (PDC-Le Centre), Duc Raphaël (Vernay), Duruz Francis (Murist-Vuissens), Gassmann Cyrille (Murist-Vuissens), Giacomotti Nicolas (Indépendant), Glauser Yasmina (PS-Les Vert.e.s), Joye Pierre-Alain (BMR), Loetscher Christian (PDC-Le Centre), Rodriguez Rose-Marie (PS-Les Vert.e.s).

Le nombre de candidat-e-s correspond au nombre de sièges. Le scrutin de liste n'étant pas demandé, il est procédé à une élection tacite.

M. Michel Zadory, président, proclame élues les personnes suivantes comme membres de la Commission financière pour la période administrative : Berset Jean-Marc (BMR), Bise Tom (PLR), Burri Jean-Pierre (Vernay), Castaldi Conrad (PLR), Catillaz Axel (PDC-Le Centre), Duc Raphaël (Vernay), Duruz Francis (Murist-Vuissens), Gassmann Cyrille (Murist-Vuissens), Giacomotti Nicolas (Indépendant), Glauser Yasmina (PS-Les Vert.e.s), Joye Pierre-Alain (BMR), Loetscher Christian (PDC-Le Centre), Rodriguez Rose-Marie (PS-Les Vert.e.s).

DATE : 21 AVRIL 2021 – 20h00

11. DETERMINATION DU NOMBRE DE MEMBRES DE LA COMMISSION D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE POUR LA PERIODE ADMINISTRATIVE

Il est proposé de nommer sept membres à la Commission d'aménagement du territoire pour la période administrative.

M. Michel Zadory, président, ouvre le débat sur ce nombre. Il précise que cette Commission sera complétée par des membres du Conseil communal et sera sous la responsabilité du Conseil communal. La parole n'étant pas demandée, les membres du Conseil général passent au vote.

Le nombre de membres de la Commission d'aménagement du territoire pour la période administrative a été fixé à sept. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

12. ELECTION DE MEMBRES DU CONSEIL GENERAL A LA COMMISSION D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE POUR LA PERIODE ADMINISTRATIVE

M. Michel Zadory, président, fait part qu'il a reçu les candidatures suivantes pour la fonction de membres de la Commission d'aménagement du territoire pour la période administrative : Blanc Yves (PS-Les Vert.e.s), Marmy Bruno (PDC-Le Centre), Ménétrety Pierre (Murist-Vuissens), Pillonel Fabrice (BMR), Rey Alexandre (Indépendant), Roulin Thierry (Vernay), Schmutz Nicolas (PLR).

Le nombre de candidat-e-s correspond au nombre de sièges. Le scrutin de liste n'étant pas demandé, il est procédé à une élection tacite.

M. Michel Zadory, président, proclame élues les personnes suivantes comme membres de la Commission d'aménagement du territoire pour la période administrative : Blanc Yves (PS-Les Vert.e.s), Marmy Bruno (PDC-Le Centre), Ménétrety Pierre (Murist-Vuissens), Pillonel Fabrice (BMR), Rey Alexandre (Indépendant), Roulin Thierry (Vernay), Schmutz Nicolas (PLR).

13. DETERMINATION DU NOMBRE DE MEMBRES DE LA COMMISSION DE L'ENERGIE POUR LA PERIODE ADMINISTRATIVE

Il est proposé de nommer sept membres à la Commission de l'énergie pour la période administrative.

M. Michel Zadory, président, ouvre le débat sur ce nombre. Il précise que cette Commission sera complétée par des membres du Conseil communal et sera sous la responsabilité du Conseil communal. La parole n'étant pas demandée, les membres du Conseil général passent au vote.

Le nombre de membres de la Commission de l'énergie pour la période administrative a été fixé à sept. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

DATE : 21 AVRIL 2021 – 20h00

14. ELECTION DE MEMBRES DU CONSEIL GENERAL A LA COMMISSION DE L'ENERGIE POUR LA PERIODE ADMINISTRATIVE

M. Michel Zadory, président, fait part qu'il a reçu les candidatures suivantes pour la fonction de membres de la Commission de l'énergie pour la période administrative : Calais Elodie (Murist-Vuissens), Duc Christine (PS-Les Vert.e.s), Haenni Aurélie (PLR), Lüthi Karine (BMR), Pillonel Steve (Indépendant), Tardy Jean-Michel (Vernay), Zanone Noé (PDC-Le Centre).

Le nombre de candidat-e-s correspond au nombre de sièges. Le scrutin de liste n'étant pas demandé, il est procédé à une élection tacite.

M. Michel Zadory, président, proclame élues les personnes suivantes comme membres de la Commission de l'énergie pour la période administrative : Calais Elodie (Murist-Vuissens), Duc Christine (PS-Les Vert.e.s), Haenni Aurélie (PLR), Lüthi Karine (BMR), Pillonel Steve (Indépendant), Tardy Jean-Michel (Vernay), Zanone Noé (PDC-Le Centre).

15. DETERMINATION DU NOMBRE DE MEMBRES DE LA COMMISSION DES NATURALISATIONS POUR LA PERIODE ADMINISTRATIVE

Il est proposé de nommer sept membres à la Commission des naturalisations pour la période administrative.

M. Michel Zadory, président, ouvre le débat sur ce nombre.

M. Romain Lambert, au nom de l'UDC, relève que dans son article 14, le ROCG d'Estavayer définit la composition des commissions permanentes. A son alinéa 2, la composition de la Commission des naturalisations est définie comme suit : « Le Conseil général élit une Commission des naturalisations d'au moins cinq membres choisis parmi les citoyens actifs domiciliés dans la Commune ». Les représentants de l'UDC demandent à l'Assemblée de porter à huit le nombre de membres de cette Commission de manière à ce qu'ils puissent aussi avoir un emplacement dans une Commission qui a toute son importance, mais n'est peut-être pas au premier plan au niveau de l'importance des commissions. Si cette proposition devait être acceptée, la candidature de Mme Marie-Claude Ceriani Lambert serait faite en tant que membre. Pour mémoire, Mme Ceriani Lambert a siégé et a présidé le Conseil général de la Commune lors de l'avant-dernière législature. Il remercie les membres du Conseil général de prendre en compte cette demande.

Le premier vote portera sur la proposition des groupes, soit de fixer à sept le nombre de membres à la Commission des naturalisations. En cas d'acceptation, les votes seront terminés sur cet objet. En cas de refus, un deuxième vote aura lieu sur la proposition de l'UDC, à savoir de fixer à huit le nombre de membres à cette Commission.

Lors du vote, le nombre de membres de la Commission des naturalisations pour la période administrative a été fixé à sept. Cette proposition est acceptée par 42 oui, 16 non et 1 abstention. Il n'y a dès lors pas de deuxième vote.

DATE : 21 AVRIL 2021 – 20h00

16. ELECTION DE MEMBRES A LA COMMISSION DES NATURALISATIONS POUR LA PERIODE ADMINISTRATIVE

M. Michel Zadory, président, fait part qu'il a reçu les candidatures suivantes pour la fonction de membres de la Commission des naturalisations pour la période administrative ; les membres de cette Commission ne doivent pas obligatoirement être membres du Conseil général mais citoyen-ne-s actifs-ves de la Commune : Bonferroni Carlo (Vernay), Charbon Stéphane (Indépendant), Duruz Francis (Murist-Vuissens), Pittet Diolo Tanya (PDC-Le Centre), Russo Donato (PLR), Villadoniga Marie-Thérèse (BMR), Viva Borko (PS-Les Vert.e.s).

Le nombre de candidat-e-s correspond au nombre de sièges. Le scrutin de liste n'étant pas demandé, il est procédé à une élection tacite.

M. Michel Zadory, président, proclame élues les personnes suivantes comme membres de la Commission des naturalisations pour la période administrative : Bonferroni Carlo (Vernay), Charbon Stéphane (Indépendant), Duruz Francis (Murist-Vuissens), Pittet Diolo Tanya (PDC-Le Centre), Russo Donato (PLR), Villadoniga Marie-Thérèse (BMR), Viva Borko (PS-Les Vert.e.s).

17. DETERMINATION DU NOMBRE DE MEMBRES DE LA COMMISSION DES SUBSIDES POUR LA PERIODE ADMINISTRATIVE

Il est proposé de nommer douze membres à la Commission des subsides pour la période administrative.

M. Michel Zadory, président, ouvre le débat sur ce nombre. La parole n'étant pas demandée, les membres du Conseil général passent au vote.

Le nombre de membres de la Commission des subsides pour la période administrative a été fixé à douze. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

18. ELECTION DE MEMBRES DU CONSEIL GENERAL A LA COMMISSION DES SUBSIDES POUR LA PERIODE ADMINISTRATIVE

M. Michel Zadory, président, fait part qu'il a reçu les candidatures suivantes pour la fonction de membres de la Commission des subsides pour la période administrative : Barras Françoise (Vernay), Baudois Plancherel Ariane (Vernay), Bise Tom (PLR), Bourqui Julie (PS-Les Vert.e.s), Bugnon Cédric (Murist-Vuissens), Bulliard Anne-Marie (PDC-Le Centre), Jousson Patrick (Murist-Vuissens), Nardo Steve (BMR), Pittet Diolo Tanya (PDC-Le Centre), Rey Alexandre (Indépendant), Veluzat Martin (PS-Les Vert.e.s), Villadoniga Marie-Thérèse (BMR).

Le nombre de candidat-e-s correspond au nombre de sièges. Le scrutin de liste n'étant pas demandé, il est procédé à une élection tacite.

M. Michel Zadory, président, proclame élues les personnes suivantes comme membres de la Commission des subsides pour la période administrative : Barras Françoise (Vernay), Baudois Plancherel Ariane (Vernay), Bise Tom (PLR), Bourqui Julie (PS-Les Vert.e.s), Bugnon Cédric (Murist-Vuissens), Bulliard Anne-Marie (PDC-Le Centre), Jousson Patrick (Murist-Vuissens), Nardo Steve (BMR), Pittet Diolo Tanya (PDC-Le Centre), Rey Alexandre (Indépendant), Veluzat Martin (PS-Les Vert.e.s), Villadoniga Marie-Thérèse (BMR).

DATE : 21 AVRIL 2021 – 20h00

19. DIVERS

M. Michel Zadory, président, donne la parole à **M. Eric Chassot**, syndic. Ce dernier relève que les instances communales sont maintenant constituées au complet et prêtes à travailler. Comme chacun le sait, chaque membre a été élu par le vote à la proportionnelle. Le mode de la proportionnelle a cette particularité que l'on est élu par des minorités également. Chaque membre dans cette salle aura été élu par des personnes différentes de son voisin, c'est une certitude. Toutes ces personnes qui ont porté le nom des élus sur les listes attendent que leurs intérêts soient défendus. C'est assez simple. Reste à savoir qui a voté pour qui et quelles sont ses attentes. Si une réponse est trouvée à ces questions, les élus vont participer aux différentes séances des commissions et réussir à défendre les intérêts des votants. Très vite, chacun s'apercevra qu'il est très difficile de défendre les intérêts de chacun sans trouver un consensus d'intérêt général. Là, l'équation débute. Comment faire pour trouver cette équation d'intérêt général qui conviendra à tous ou au moins à la majorité. Il faudra que chacun ait envie de trouver un consensus en parlant, en exprimant ses convictions, en écoutant les convictions des autres et en cherchant la voie médiane. La Suisse est un pays de consensus. Estavayer ne fera pas exception à cela. Si l'on veut que la Commune d'Estavayer soit forte, il faut être une Commune de consensus. Tout le monde a des idées, des électeurs qui attendent que leurs intérêts soient défendus et il pense qu'Estavayer est assez forte pour trouver la voie pour être une Commune forte. Elle a du potentiel, elle a un avenir radieux, il en est certain. Mais si on y arrive c'est grâce à chaque personne présente dans cette salle. Il faut travailler ensemble dans un but constructif entre le Conseil général et le Conseil communal. Il n'y a pas de concurrence, il y a une recherche de la voie idéale pour tous. Il souhaite à tous une législature exceptionnelle : si elle l'est pour les élus, elle le sera pour les citoyens. Il les remercie de leur engagement et les rencontrera prochainement au sein des différentes commissions. Pour les personnes qui n'ont pas été élues ce soir au sein des commissions constituées, il informe que d'autres commissions mixtes vont être créées ces prochaines semaines. Applaudissements. **M. Zadory** le remercie et lui réitère ses félicitations pour sa réélection au poste de syndic.

M. Michel Zadory, président, donne la parole aux membres du Conseil général en précisant que ce soir c'est la séance de constitution du Conseil général, que le Conseil communal a siégé avant-hier pour la première fois et que les « divers » doivent donc concerner l'organisation du Conseil général et pas encore d'éventuelles problématiques de gestion communale. Aucune intervention n'est faite.

M. Michel Zadory, président, lève la séance à 20h58 et souhaite à toutes et tous une bonne fin de soirée.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL :

Michel Zadory
Président

Anne-Claude Christan
Secrétaire du Conseil général

Lionel Conus
Secrétaire général